



Peipin, le 25. novembre 2019

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves

Groupe scolaire

04200 PEIPIN

REF : 1281 / SP - novembre 2019

**Objet : Service d'accueil minimum proposé
Grève du jeudi 5 décembre 2019**

Mesdames, Messieurs,

Je fais suite à la loi du 20 août 2008, n° 2008-780 créant un droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires.

Madame la Directrice a bien voulu nous informer **que 6 enseignants participaient au mouvement de grève de jeudi 5 décembre 2019** et suite à la réception de la notification officielle de Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale, je vous informe que la commune maintient :

- son service de périscolaire du matin et du soir dans les conditions habituelles (7h30 – 8h30 et 16h30 – 18h30 pour **24 enfants maximum**)
- son service de temps méridien et de cantine scolaire dans les conditions habituelles (11h30 – 13h30 pour **38 enfants maximum**)

Pour l'accueil pendant le temps scolaire, la commune envisage de mettre à disposition **3 personnes travaillant habituellement avec le service de la petite enfance**. Si la loi ne prévoit aucune qualification ni aucun taux d'encadrement du personnel, il me semble néanmoins impossible de confier la garde de vos enfants pendant 6 heures à du personnel non qualifié. Il en va de la sécurité de vos enfants et de la responsabilité de la commune.

Il me paraît nécessaire de prendre en compte le droit de grève des enseignants et leurs actions revendicatives tout en permettant à un minimum de parents se trouvant dans l'impossibilité de faire garder les enfants de pouvoir vaquer à leurs occupations professionnelles.

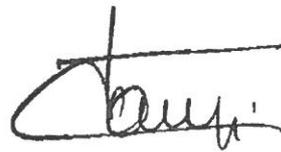
Compte tenu de l'éventail des âges des enfants (de 3 ans à 12 ans) qui pourront être acceptés et la nécessité d'une pause du personnel mobilisé sur la journée complète, l'accueil de 38 enfants pour ce service est un maximum.

Si le nombre d'enfant supplémentaire devrait se présenter, je me verrai dans l'obligation de réquisitionner des parents d'élèves.

En espérant votre compréhension pour ce service d'accueil mis en place dans les plus brefs délais et votre soutien au mouvement de grève des enseignants ;

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire,



Frédéric Dauphin